

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 24 novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le vingt-quatre novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET** : Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2023.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.  
**PROCURATIONS** : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 14 avril 2023 adoptant le Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2023,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,  
Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section d'exploitation :**

Exploitation	Dépenses	Commentaires
012-6411	+6 000 €	Réajustement rémunération personnel
012-6451	+6 000 €	Réajustement charges personnel
65-658	+ 33 000 €	Reversements dont indemnisation suite à vente
66-66111	+22 757 €	Révisions intérêts emprunts
023	+25 926 €	Virement à la Section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>+93 683 €</b>	

Exploitation	Recettes	Commentaires
70-7085	-14 630 €	Parking
74-74	+12 680 €	Subvention certification ports propres
75-7588	+94 765 €	Charges dont vente garantie d'usage
77-7718	+868 €	Régularisation mandat RIB non fourni
<b>TOTAL</b>	<b>+93 683 €</b>	

• **Section d'investissement :**

Investissement	Dépenses	Commentaires
2312 Op.405	+25 926 €	Provisionnement Travaux parking
<b>TOTAL</b>	<b>+25 926 €</b>	

Investissement	Recettes	Commentaires
021 OPFI	+25 926 €	Virement de la Section d'exploitation
<b>TOTAL</b>	<b>+25 926 €</b>	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative N°1 au Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2023 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 27.11.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 28.11.2023

Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

Jean-Baptiste OLLANDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

